

Votre demande d'extrait de casier judiciaire a bien été enregistrée !

Votre requête est en cours de traitement, vous recevrez votre casier judiciaire par voie postale avant 10 jours à votre domicile.



Pour votre administration, il n'existe aucun texte énonçant la durée de validité d'un extrait de casier judiciaire. Seul le demandeur en juge la pertinence.

Informations Supplémentaires

Le casier judiciaire que vous allez recevoir est aussi connu sous le nom de Bulletin N°3. Ce bulletin répertorie seulement les condamnations les plus graves, contrairement aux bulletins 1 et 2. Sachez que votre employeur ne peut vous demander que le 3ème bulletin. Les autres versions ne peuvent être demandées que par certaines administrations.

Pour votre administration, il n'existe aucun texte énonçant la durée de validité d'un extrait de casier judiciaire. Seul le demandeur en juge la pertinence.

Nous contacter

Pour toute réclamation, vous pouvez nous contacter au



Téléphone : 0800 94 72 50